

Réf : DCM/2017/n° 29/5.5/15.06/29

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	26

Date de la convocation : 01-06-2017

Date de l'affichage : 08-06-2015

SEANCE DU 15 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le QUINZE JUIN à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

G. TRAUJLET à J. SOLEYROL

G. BER à A. BONNET

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

C. BERTINI à S. ROUS

Absents : O. BERTRAND, N. THEODOSE, A. JACINTO.

Secrétaire de séance : A. FOUREL

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal :

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- n° 2017-13 qui autorise M. Le Maire à signer un emprunt de 390 000 € entre la Commune et la Caisse d'Epargne pour financer son programme d'investissement 2017.
- n° 2017-14 qui autorise M. Le Maire à signer un emprunt de 174 500 € entre la Commune (budget annexe Parkings) et la Caisse d'Epargne pour financer son programme d'investissement 2017.
- n° 2017-15 qui retient la société SAS Sud Service, à 34131 Castelnau le Lez, pour le marché « nettoyage des locaux et vitreries ».
- n° 2017-16 qui retient la Société Twin Audiolive à 34430 St Jean de Vedas, pour le marché de services et de prestations poste régisseur son et lumière programmation culturelle de la Ville.
- n° 2017-17 qui retient la Société JCB LYOMAT à 69310 Pierre-Bénite pour le marché Acquisition Tracto Pelle.
- n° 2017-18 qui fixe les tarifs d'entrée 2017 du Festival Marguerite 2017 organisé par la Commune.
- n° 2017-19 qui modifie les tarifs du marché hebdomadaire sur la Commune.
- n° 2017-20 qui retient la Sté Echo Système à Montpellier pour le marché « Achat et maintenance, entretien et assistance du parc informatique des écoles, DEJE, services techniques et Police Municipale
- n° 2017-21 qui fixe le tarif du Tournoi de Chevalerie organisé par la Commune le 26 Août 2017.
- n° 2017-22 qui autorise le Maire à prendre à bail, dans l'attente de la formalisation de l'acte de vente, l'emprise de la parcelle AN 140 appartenant à VNF, aux fins de permettre l'extension du cimetière. Cette convention est conclue moyennant un loyer annuel de 207, 75 €

- n° 2017-23 qui consent à M. Marc AUTHIER, un droit d'occupation précaire, aux fins de pâturage, sur la parcelle CD 14 pour une durée d'un an.
- n° 2017-24 qui fixe le tarif d'entrée du Gala Lyrique organisé par la Commune le 7 Juillet 2017.
- n° 2017-25 qui sollicite un concours financier de 30 000 € après du Conseil Départemental du Gard dans le cadre de l'appel à initiatives 2017 de la conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie du Gard.
- n° 2017-26 qui désigne le Cabinet DL Avocats à Montpellier dans l'instance opposant le GFA Terres du Grand Chaumont qui a saisi le Tribunal Administratif de Nîmes à l'encontre de la Commune qui lui a refusé un permis de construire.
- n° 2017-27 qui désigne le Cabinet d'Avocats Sheuer-Vernet à Montpellier, dans l'instance opposant M. MARTIN Fabrice qui a saisi le Conseil des Prud'hommes à l'encontre de la Commune qui ne lui a pas renouvelé son contrat de travail à durée déterminée.
- n° 2017-28 qui concède à M. et Mme IBANEZ Frédéric une case située dans le columbarium pour trente ans moyennant la somme de 735 €.
- n° 2017-29 qui concède à Mme Blandine SALOMEZ une case située dans le columbarium pour trente ans moyennant la somme de 735 €.
- n° 2017-30 qui fixe les tarifs d'entrée 2017 du Salon du Livre.
- n° 2017-31 qui retient l'Ets ART EN CIEL pour le marché relatif aux spectacles pyrotechniques et diffusion sonore du 14 Juillet et 27 Août 2017

Envoyé en préfecture le 19/06/2017

Reçu en préfecture le 19/06/2017

Affiché le

ID : 036-213000037-20170615-DCM201759-DE

Besner
Levrault

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 19-06-2017

- date d'affichage : 19-06-2017